

Les Pegc Le Collège

TRIMESTRIEL – N° 89 – NOVEMBRE 2018



Ce bulletin a été réalisé par Bruno LAULAN, Dominique ROYER, Philippe RUDANT.

Sommaire

Edito P 1
Elections P 2,3,4



Elections professionnelles Oui à la démocratie sociale

À l'heure où les attaques contre les statuts, le paritarisme, les retraites, les rémunérations et les postes sont sans précédent, il faut que ces élections professionnelles soient un signal fort envoyé à ce gouvernement.

La journée d'action du 12 novembre dernier a d'ailleurs été l'occasion pour les enseignants, d'exprimer leur mécontentement face à une politique éducative de plus en plus au service d'une contrainte comptable.

Les élu(e)s SNUipp-SNES-SNEP-FSU ne ménagent pas leurs efforts, militent au quotidien pour tous les PEGC, en toute équité et transparence et défendent une conception exigeante du service public d'éducation.

Ils ont toujours le souci d'exiger des règles équitables pour tous, tant au niveau des progressions de carrière que de la gestion des personnels.

Ils veillent particulièrement aux conditions de travail, protègent et apportent leur soutien aux collègues en situation de fragilité.

Ils ont toujours le souci de permettre la réussite de tous les élèves et d'améliorer les conditions de travail et de rémunération de toutes et de tous.

Pour eux, les valeurs de solidarité et de justice ne sont pas de vains mots.

C'est pourquoi, il est essentiel que toutes celles et ceux qui se reconnaissent dans ces valeurs expriment leur soutien en votant pour :

**la liste SNUipp-SNES-SNEP-FSU à la CAP PEGC
les listes FSU aux CTA et CTM.**

***ATTENTION :** même dans les académies ne présentant pas de liste SNUipp-SNES-SNEP à la CAP PEGC, ne pas oublier de voter FSU pour les scrutins CTA et CTM.

Elections professionnelles 2018
du 29 novembre au 6 décembre :

**Ensemble donnons
de la voix pour être
entendus et défendus !**



PEGC, votez FSU et ses syndicats :

C'est voter pour ceux et celles qui s'engagent régulièrement à vos côtés !

C'est se prononcer contre l'arbitraire pour l'équité et la transparence.

C'est exiger une autre politique pour les services publics, les conditions de travail et les salaires.

Les PEGC participent à trois votes :

- ♦ **CAP** * : Commission Administrative Paritaire
- ♦ **CTA** : Comité Technique Académique
- ♦ **CTM** : Comité Technique Ministériel



CAP PEGC

Elections professionnelles :
du 29 novembre au 6 décembre 2018

Déterminés et unitaires



VOTEZ



PEGC

Voter pour la liste SNUipp-SNES-SNEP, c'est se donner des élus(es) compétents(es) et actifs (ves), à l'écoute des préoccupations des collègues, agissant en toute indépendance et en toute transparence contre l'autoritarisme, pour la défense des personnels et du service public. Choisir les listes de la FSU, première fédération de l'enseignement, c'est choisir un syndicalisme unitaire et solidaire.

DÉFENDRE L'EMPLOI, LA PROTECTION SOCIALE ET LES RETRAITES

- Revaloriser le métier d'enseignant et le pouvoir d'achat par l'augmentation de la valeur du point d'indice et la reconstruction de la grille de la fonction publique
- Rétablir l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans avec, pour une carrière complète, un niveau de pension de 75% du salaire brut des 6 derniers mois d'activité, et sans décote

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LES FINS DE CARRIÈRE

- Exiger des séquences d'enseignement avec les élèves en groupes allégés
- Libérer du temps pour la concertation et le travail en équipe, inclus dans le temps de service (15 h de service devant élèves)
- Réduire le temps et la charge de travail
- Aménager les fins de carrière par la réduction progressive des services

- Prendre en compte la pénibilité de notre métier par le rétablissement d'une Cessation Progressive d'Activité attractive (CPA)

CONSTRUIRE LE COLLÈGE DE LA RÉUSSITE POUR TOUS

Un collège qui prenne en compte l'hétérogénéité des élèves, les prépare efficacement à poursuivre leurs études dans les trois voies du lycée, et assure à tous une qualification.

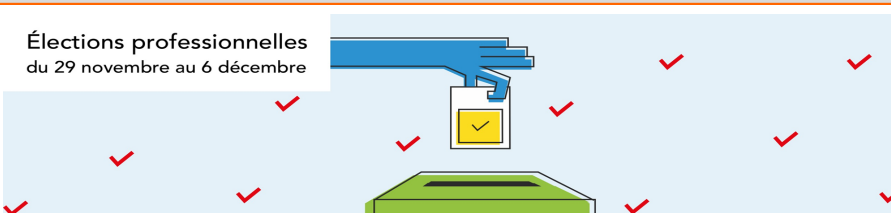
REVALORISER LA CARRIÈRE DES PEGC

Permettre l'accès de tous les PEGC aux indices supérieurs à l'indice 821 (correspondant à la nouvelle classe exceptionnelle des certifiés) sans obstacle de grade

Entre le 29 novembre et le 6 décembre 2018



Élections professionnelles
du 29 novembre au 6 décembre



Changeons l'école, votons !



Votez pour la liste d'union des syndicats de la FSU

Carrière des PEGC

Ce qu'on a obtenu :

Par leurs interventions tant au niveau académique que ministériel, les élu(e)s SNUipp/SNES/SNEP-FSU ont obtenus des avancées importantes dans de nombreux dossiers PEGC :

- ♦ Diminution importante de la durée des échelons de la classe exceptionnelle, dans le cadre du PPCR (de 4 ans à 2,5 ans)
- ♦ Augmentation du ratio pour le passage à la Classe Exceptionnelle : près de 97% des collègues en activité l'ont atteint maintenant
- ♦ Levée d'avis défavorables en CAP
- ♦ Obtention de mutations inter-académiques malgré le refus des académies

Cependant toutes nos revendications n'ont pas encore été satisfaites et la FSU avec ses syndicats continuera à mener les batailles sur les dossiers suivants (voir ci-contre).

Ce qui reste à obtenir :

- La levée de tous les avis défavorables et le passage de tous les PEGC à la classe exceptionnelle
- L'extinction de la classe normale et de la hors classe
- Les mêmes perspectives de carrière que les certifiés (Indices supérieurs à 821)
- Des fins de carrière améliorées

PEGC

3 VOTES A EFFECTUER

Pour la **CAP ***
votez pour la
liste unitaire

**SNUipp-SNES-SNEP
FSU**



Pour le **CTA**,
votez et
faites voter
pour la liste **FSU**



Pour le **CTM**,
votez et
faites voter
pour la liste **FSU**



Nos exigences pour le collège

Nous voulons un collège permettant la réussite de TOUS les élèves, l'accès à la culture commune et à la poursuite d'études dans l'une des trois voies du lycée.

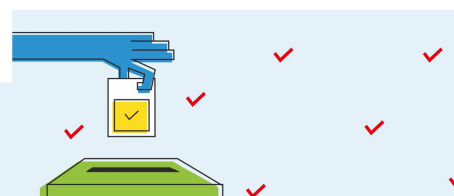
Pour cela, nous porterons les exigences suivantes :

- Garantir le caractère national des programmes, des évaluations, des horaires disciplinaires, incluant des temps en petits groupes.
- Alléger les effectifs (25 maximum et 20 en REP et REP+) permettant de varier les situations pédagogiques, favorisant les apprentissages et le suivi des élèves.
- Avoir les moyens d'agir dans les classes dès que les difficultés se présentent, par une diversité dans les modes d'interventions.
- Faire le pari de la réussite pour tous, à travers une relance ambitieuse de l'Education Prioritaire.
- Inclure une séquence de concertation dans le temps de service à 18 heures.

***ATTENTION : même dans les académies ne présentant pas de liste SNUipp-SNES-SNEP à la CAP PEGC, ne pas oublier de voter FSU pour les scrutins CTA et CTM.**



Élections professionnelles
du 29 novembre au 6 décembre



Changeons l'école, **votons !**





DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE

PEGC

AVEC LA FSU, JE ME FAIS ENTENDRE !



VOTONS POUR LA LISTE D'UNION DES SYNDICATS DE LA FSU

- Liberté pédagogique
- Respect de nos statuts
- Refus de l'autoritarisme

RESPECTER

- Mettre fin au gel du point d'indice
- Aménager nos fins de carrière
- Garantir un haut niveau de pension
- Rétablir le droit à la retraite à 60 ans

**1ÈRE FORCE
SYNDICALE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE**

Pour nos métiers et la
réussite de tous les élèves
RENFORÇONS LA FSU

**REVALORISER
NOS SALAIRES
ET NOS PENSIONS**

**AMELIORER
NOS CONDITIONS
DE TRAVAIL**

- Des postes à hauteur des besoins !
- Réduire les inégalités
- Diminuer les effectifs par classe
- Des enseignants titulaires, formés et reconnus
- Pour une formation continue de qualité

**3 POSSIBILITES
pour se syndiquer :**

- en ligne : <https://adherer.snuipp.fr/>
- contacter votre Secrétaire Académique
- Renvoyer le talon complété



Demande de bulletin d'adhésion au SNUipp-FSU

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et PEGC

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : VILLE :

Mail : Téléphone :

Collège d'exercice :

Code postal : VILLE :

SNUipp-FSU - 128, Boulevard Blanqui - 75013 Paris

Tel : 01.40.79.50.75

Courriel : college@snuipp.fr

Directeur de publication : Bruno Laulan - Imprimerie Rivaton - 93420 Villepinte
N° CPPAP 0318 S 05219 - N° ISSN 1290-0672 - Prix au n° : 1 €

Les Pegc - Le Collège

